

Communiqué SYNAVI pour la journée internationale des droits des femmes du
8 mars 2022

Egalité hommes-femmes : les bonnes intentions ne suffisent plus

Lyon, le 4 mars 2022

Les années passent ; les constats demeurent.

L'absence d'égalité entre les femmes et les hommes, sur les plateaux, dans l'attribution des financements et aux postes d'encadrement et de direction, dans les lieux culturels comme dans les compagnies, reste une triste réalité. Des femmes travaillant dans notre secteur sont encore victimes de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles.

Les annonces ne suffisent plus, il faut agir.

S'il est nécessaire :

- que soient établies et compilées des données chiffrées sur la parité femme/homme au niveau du ministère de la Culture et des collectivités territoriales (régions, départements, villes...), en veillant à intégrer le paramètre de l'âge, traditionnellement défavorable aux femmes,
- que des chartes signées engagent les structures culturelles comme les équipes artistiques,
- que ces questions soient intégrées au programme des formations pour que les jeunes ne soient pas soumis aux mêmes "préjugés" que leurs aîné.e.s,

nous exigeons aujourd'hui des **mesures plus contraignantes** :

- une répartition paritaire des aides publiques aux projets et aux conventionnements entre porteurs et porteuses de projets, tant sur le nombre que sur les montants,
- le respect de la parité dans les programmations, en termes d'équipes accueillies, comme en nombre de représentations,
- le respect de la parité, en termes d'équilibre entre auteurs et autrices
- une répartition paritaire des directions des établissements labellisés, tant au niveau du nombre de directions que du budget de l'établissement
- que plus un homme ne soit nommé à la direction d'un lieu labellisé et que les compagnies dirigées par des femmes soient prioritaires pour les conventionnements, et ce, tant que la parité ne sera pas atteinte.

Afin qu'elles ne restent pas que bonnes intentions, ces mesures seront assorties d'une conditionnalité des aides et de l'application de malus, voire de sanctions en cas de non-respect de leur application.

Pour plus d'informations, contactez-nous !

Muriel Guyon - Secrétaire générale

06 72 84 46 30 – direction@synavi.org - www.synavi.org

SYNAVI – Syndicat National des Arts Vivants

165 avenue du Maréchal de Saxe. 69003 Lyon

Dans le même temps, il importe de valoriser les démarches de promotion de l'égalité par

- une attention particulière aux démarches visant à promouvoir l'égalité femme/homme par l'octroi de bonus lors de l'attribution des aides à ces projets,
- une aide au retour à l'emploi après un congé maternité, pour permettre aux artistes de renouer rapidement le lien avec le milieu professionnel.

Nous réaffirmons avec force que les seules raisons de la sous-représentation des femmes dans les instances artistiques sont d'ordre strictement culturel ou historique et liées à l'éducation.

Construisons dès aujourd'hui les conditions d'une parité stricte et réelle à tous les niveaux, seule lutte efficace contre les violences faites aux femmes.

Pour plus d'informations, contactez-nous !

Muriel Guyon - Secrétaire générale

06 72 84 46 30 – direction@synavi.org - www.synavi.org

SYNAVI – Syndicat National des Arts Vivants

165 avenue du Maréchal de Saxe. 69003 Lyon